



CONTRAT PAIN 2025

Les pains proposés par *La Collective* sont 100% levain, à base de farines bio, locales et issues de semences paysannes. Le tout est cuit dans un four à bois. Le Fournil est situé à Latresne.

Coordonnateurs : Pauline TORTI (pauline.torti@gmail.com)

ENTRE

Nom :

Prénom :

Tél. + Mail :

Adhérent de l'association « AMAP ARROISOIROLEGUMES »

ET

La Collective

Pains au levain

SARL de l'Economie Sociale et Solidaire

3 allée de la fontaine

33360 LATRESNE

EST CONCLU LE CONTRAT SUIVANT :

La Collective s'engage à livrer selon les conditions suivantes :

Ce contrat est à retourner uniquement parapher en bas de page, par mail au référent ou à imprimer et à remettre dans la pochette PAIN lors d'une distribution

1. COMMANDE

Renseigner votre commande parmi (rayer ce que vous ne commandez pas et indiquez la quantité de ce que vous commandez) :

- 500 gr moulu tournesol
- 1kg moulu tournesol
- 500 gr moulu campagne
- 1 kg façonné campagne
- 1 kg façonné complet
- 400 gr façonné noix
- 400 gr moulu petit épeautre
- 800 gr moulu petit épeautre
- Brioche

2. DURÉE DU CONTRAT

Le contrat est conclu **du 21 mai 2025 au 24 septembre 2025**, (excepté du 29/07 au 19/08 : congés des boulangers)

Un renouvellement de l'engagement se fera en septembre pour la période **du 8 octobre 2025 au 22 avril 2026** (sauf 31 décembre 2025)

3. LIEU DE DISTRIBUTION

Mairie de Floirac, préau de la mairie, 6 avenue Pasteur 33270 FLOIRAC

4. DATES ET HORAIRES

La distribution des pains a lieu le mercredi (18h30 - 19h45 sauf si indications contraires).

Sur la durée du contrat, les distributions auront lieu toutes les 2 semaines (semaines impaires)

8 livraisons : le 21 mai – le 4 juin – le 18 juin – le 2 juillet – le 16 juillet – le 27 août – le 10 septembre – le 24 septembre

5. ATTRIBUTIONS

Vous êtes « propriétaire » des pains achetés à l'avance. Si vous êtes dans l'impossibilité de venir les chercher, vous pouvez demander à une personne de votre choix de le faire ou demander de les laisser dans le local.

6. ENGAGEMENT PRODUCTEUR

- Respecter la Charte des AMAP
- Livrer les pains aux jours et horaires convenus, à savoir au local de l'AMAP derrière la mairie, avant 18h.
- Faire visiter son lieu de travail aux amapien.ne.s s'ils en font la demande.

7. ENGAGEMENT DE L'ADHÉRENT

- Respecter la Charte des AMAP
- Régler par avance l'achat des pains selon les modalités définies ci-après.
- Venir récupérer les pains sur le lieu de distribution aux jours et horaires convenus.
- Être solidaire des aléas de la production.

8 REGLÈMENT

Le règlement est à faire à l'avance, **1 chèque par mois**, pour l'ensemble de la période, d'un montant équivalent au total sur la période, divisé par 8 (voir tableau). Les chèques seront libellés au nom de « La Collective SARL ».

	Campagne façonné (1Kg)	Campagne moulé (500g)	Tournesol moulé (1 Kg)	Tournesol moulé (500g)	Petit épautre moulé (800 g)	Petit épautre moulé (400g)	Complet façonné (1Kg)	Noix façonné (400g)	Brioche	Le producteur demande 5 chèques pour (mai, juin, juillet, août, septembre)		
Prix au kilo	6,50 €	6,50 €	7,80 €	7,80 €	11,75 €	11,75 €	6,70 €	12 €	X			
Prix par pain	6,50 €	3,40€	7,80€	4,10€	9,40€	4,90€	6,70 €	4,80€	8 €	Prix Total par livraison	Total à payer pour 8 livraisons	Montant par chèque (Total pour 8 livraisons divisé par 5)
quantité												
Prix X quantité												

Les chèques seront encaissés en mai – juin – juillet – août - septembre

Paraphe du consommateur
Le...../ /2025 à Floirac

Paraphe du producteur
Le...../ /2025 à Latresne

Renseignez vos Initiales